



## COMMISSION INTERNATIONALE

### LETTRE DE MISSION

**Commanditaire :** Bureau national de l'ABF, représenté par le président, Xavier Galaup

**Responsables de la commission :** Amandine Jacquet

**Finalités et objectifs:** La première finalité de la commission internationale est de développer la présence et les actions de l'ABF au niveau international en

- la représentant dans les grandes associations internationales, en participant aux groupes de travail et aux congrès autant que possible (et avec validation du bureau national), en y défendant le point de vue de l'association et influant sur les orientations ou les préconisations faites par les organismes internationaux comme l'IFLA, EBLIDA, LIBER..., en y promouvant la francophonie tout autant que la diversité culturelle et linguistique
- développant des contacts et des partenariats, notamment avec les associations européennes, grâce aux membres de la commission mais aussi aux membres ABF vivant à l'étranger
- conseillant le bureau national sur les actions internationales de l'ABF
- invitant chaque membre de l'ABF à partager ses informations, contacts et expériences internationales avec la commission, voir avec l'ensemble de la communauté professionnelle via le site web et/ou la revue Bibliothèque(s).

Il s'agit également d'apporter en France les informations et les expériences en provenance de bibliothèques étrangères, d'encourager et d'épauler les groupes régionaux dans l'organisation de voyages d'étude à l'étranger en leur communiquant éléments d'information et contacts.

La commission réfléchira aussi à l'aide et la coopération auprès des bibliothèques des pays en difficulté ou en voie de développement, en proposant une stratégie et un plan d'action en ce sens.

La commission participera activement aux actions de publications de l'ABF en alimentant des rubriques thématiques, dans la revue ou en ligne (site web, forum, réseaux sociaux...), par tout moyen jugé utile. Pour ce faire, la responsable de la commission participera au comité éditorial de l'ABF.

La commission internationale participera également à l'élaboration du programme des congrès de l'ABF en proposant l'intervention d'intervenants internationaux selon les thématiques abordées.

Il n'y a pas de délais déterminés pour la durée de fonctionnement de la commission.

**Moyens mis en œuvre :** un appel à candidatures pour composer la commission pourra être lancé, afin qu'elles aient les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ces objectifs. Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant sera déterminé chaque année, sera mise en place pour permettre à ses membres de se réunir périodiquement. En fonction des opérations proposées par la commission et/ou initiées par le bureau national, des crédits supplémentaires pourront être alloués à titre ponctuel. La commission devra alors budgétiser l'opération, la mener et en faire l'évaluation à son terme ou en phase intermédiaire. L'équipe permanente de salariés de l'ABF apportera son soutien à la commission suivant des modalités qui seront décidées par le bureau national.

**Représentation et instance décisionnaire :** la commission internationale est représentée au conseil national de l'ABF en la personne de sa responsable, Amandine Jacquet, secrétaire nationale adjointe, pour présenter ses travaux et participer aux débats, sans toutefois bénéficier de voix en cas de vote. Toute action de la commission devra être préalablement validée par le bureau national. Celui-ci s'engage à apporter écoute et soutien à la commission, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF.